



Séparation garde d'enfant papier officiel

Par **lejourseleve**, le **26/01/2009** à **13:00**

Bonjour,
Mon concubin (nous ne sommes pas mariés et avons une enfant ensemble qu'il a reconnu de 4 ans, nous vivons ensemble dans sa maison)m'a annoncé qu'on devait se séparer il a une autre femme dans sa vie. Il souhaite qu'on s'arrange pour les gardes de notre fils et la pension sans passer par un avocat. Est-il possible de faire entre nous un papier inscrivant nos attentes et le faire officialiser (mais par qui ?) car ne rien faire me perturbe beaucoup car je n'ais plus confiance en lui, et si l'on prend un avocat pour lui, la garde un WE sur deux ce n'est pas assès et il se battrait pour avoir son fils une semaine sur deux sans donner de pension et moi je n'ai pas souhaiter cette situation et il m'est impossible de ne pas voir mon fils durant une semaine... merci pour votre réponse et vos conseils.

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **13:49**

Bonjour,
Un avocat n'est pas nécessaire.
Vous saisissez le Juges aux Affaires Familiales (JAF)en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.
Ce dernier statuera sur le montant de la pension alimentaire et le droit de visite et d'hébergement.
De cette façon, vous aurez un document officiel qui vous permettra entre autre , si besoin est, de faire effectuer une saisie par huissier si la pension alimentaire n'est pas versée ou versée de façon irrégulière.
Bon courage.